



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 60353

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les légitimes revendications des infirmières anesthésistes diplômées d'Etat. Celles-ci réclament, en effet, la création d'une grille indiciaire (50 points d'indice nets majorés pour chaque année de formation) et l'encadrement spécifique avec NBI à 41 points. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre ces mesures rapidement afin qu'elles soient effectives comme le souhaitent les intéressées au 1er juillet 2001 et répondre au malaise profond qui touche cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60353

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2360